

## La France devient le premier pays à ouvrir ses archives



Écrit par Frédéric Garlan, Agence France-Presse

05-04-2007

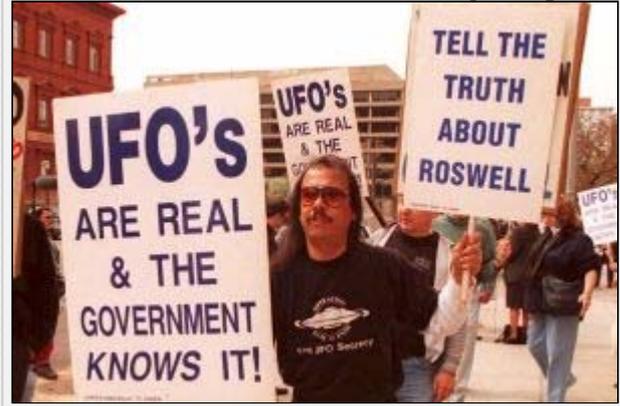
### Soucoupes volantes

PARIS – La France est devenue récemment le premier pays au monde à mettre en ligne ses archives officielles sur les objets volants non identifiés, dans un exercice inédit de transparence qui vise à dissiper les accusations de dissimulation lancées par certains passionnés.

La curiosité des internautes était telle que le site [GEIPAN](#) a été engorgé pendant de longues heures, le jour de son ouverture, le 22 mars 2007.

«C'est une première mondiale», a souligné Jacques Patenet, responsable du Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEIPAN) du Centre national d'études spatiales (CNES).

Washington, D.C.: En 1995, des protestations avaient eu lieu en face du General Accounting Office (GAO) contre l'examen par le GAO de documents sur l'écrasement d'un objet volant à Roswell, Nouveau-Mexique. Les manifestants soutiennent qu'il s'agissait d'un ovni alors que deux rapports insinuent le contraire. Douze ans plus tard, la France est la première à rendre publics ses documents traitant des soucoupes volantes. (Joshua Roberts/AFP/Getty Images)



«Oui, c'est vrai, aux États-Unis, on peut demander ces informations au cas par cas. Mais nous, nous avons fait le contraire en mettant à la disposition du public l'ensemble de l'information», a ajouté M. Patenet, interrogé par l'AFP.

Ces archives contiennent pour l'instant environ 400 dossiers, soit un quart des quelque 1600 cas observés en France depuis les années 50 (s'y ajoutent quelques cas plus anciens).

«Nous employons une personne à temps complet pour avoir en ligne la totalité de nos archives d'ici la fin de l'année», a-t-il assuré. Le GEIPAN compte aussi intégrer progressivement photos et vidéos.

«Le principe qui nous anime, c'est qu'il n'y a rien qu'on ne mettra pas en ligne, avec une seule réserve: la protection de la vie privée. Il n'y a pas dans les archives du CNES de documents classés "Défense" et je n'ai reçu aucune instruction particulière dans ce domaine-là», a affirmé M. Patenet.

Essentiellement, les documents mis en ligne sont des procès-verbaux de la gendarmerie, expurgés des données personnelles sur les témoins.

«Les ufologues (passionnés de soucoupes volantes) ne trouveront pas dans cette base de données de primeurs ou de cas inconnus», a-t-il prévenu.

Le principal problème rencontré par les scientifiques est le flou de la plupart des témoignages. Un témoin pourra ainsi assurer avoir vu un objet volant «en forme de rouleau de papier hygiénique», mais il sera beaucoup moins précis lorsqu'il lui faudra estimer son angle azimutal...

Alors que le précédent responsable de ces phénomènes au sein du CNES s'était laissé engluer dans les querelles entourant les ovnis, M. Patenet a assuré que l'organisme s'en tiendrait désormais à une approche purement scientifique.

«Nous n'avons pas le moindre début de preuve que des extraterrestres seraient derrière les manifestations inexplicables. Du contraire, non plus.»

Le site, facile d'utilisation, permet de faire des recherches par région (ou département), par date ou mots clés.

Il est aussi possible de sélectionner par catégorie de cas: «A» (élucidé et démontré), «B» (explication probable sans preuve formelle), «C» (insuffisance d'informations) et «D» (inexpliqué en dépit de témoignages solides et d'indices concrets, environ un quart des dossiers).

La numérisation a permis de regrouper dans un même dossier des témoignages jusqu'ici archivés séparément. Les 800 dépositions collectées, le 5 novembre 1990, lors de la rentrée, prouvée, dans l'atmosphère d'un fragment de fusée ont

ainsi été rassemblés. Cela a eu pour conséquence de faire remonter le pourcentage de dossiers non élucidés, jusqu'alors estimé à 14 %.

Chaque année, entre 50 et 100 cas sont signalés au CNES, dont environ 10% font l'objet d'une enquête complémentaire. «Mais seuls quelques dizaines sur les trente dernières années méritent le nom d'ovnis», selon M. Patenet.

Fermer la fenêtre